

UNION DES ASSOCIATIONS DE NAVIGATEURS DU MORBIHAN

ASSOCIATION LOI 1901

SIEGE SOCIAL : capitainerie 4 rue du commerce 56000 VANNES

COURRIEL : president@unan56.bzh

ASSOCIATION LOI 1901

02974076010297407601

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

24 février 2018

ETAT DES PRESENTS

Président UNAN 56 :	P. CLAUDEL
Vice-Président :	Y. CHAILLEUX
Secrétaire général :	P.Y. LE GUEN
Trésorier général :	C. PARIS
Trésorier adjoint et Webmestre :	C. HAZEBROUCQ
Membre du bureau :	L. BRAULT
Membre du bureau :	J.L. JACQUIER

DELEGATIONS:

02 AUPL Locmalo :	Nicole PELISSIER (Co Pr) J. MOINE
07 APSH St Hélène :	L. BRAULT (Pr)
08 APPH Port Haliguen :	G. VILLETTE (Pr)
10 APSG St Goustan :	absent
11 SNLB Le Bono :	E. PASQUIER (Pr)
12 APB Baden ouest :	P. VINCENT (Pr), Y. COLLEY
14 AMBE Baden Est :	A. LECORVEZ (Pr) A. GUYOT
15 U2P2B Baden Port Blanc :	C. PUIG (Pr)
16 UAPIM Ile aux Moines :	Ph SIGNES (PR) G. CHOUQUET
17 AUMA BOULINE Arradon	A. LERCULEY (Pr), JC. BRIENS, P. LE BOUDER,
18 AUMIA Ile d'Arz :	Ph ROUGIER (Pouv) J. DECERTAINES
19 AMI AMIGESTION CONLEAU :	absent

20 AMIC Vannes Conleau	absent
21 AMIS de Conleau :	J.P. BRETECHE (Pr)
22 APPV Vannes Port :	E. DUPONT (Pr)
24 AML Séné Langle :	G. ALLANIOUX (Pr)
25 AMLG La Garenne :	R. LE BOZEC (Pr) M. CRONIER
26 L'ARMELOISE St Armel :	P. MILLOT (Pr)
27 ANPC Arzon Pen Castel :	P. LEROUX (Pr) J. MAGUERINI
28 ANAK : Arzon Kerners :	J.L. JACQUIER (Pr)
30 ANM Monteno Arzon :	N. CASPAR (Pr) B. GOGLY
31 AUPE Le Tour du Parc :	F. AUFFRET (Pr), G. DUFOURD
32 AU2P Damgan Penerf :	G. BRISE (pouv)
37 AMSG Sarzeau	J. CONAS (Pr) PY LE GUEN, G. GARNIER
29 ASUC Arzon Le Crouesty :	M. MASSULTEAU, A OBER, JP HILLERET invités
APPN Port-Navalo	Elie GRIMONPREZ invité

Soit 38 votants, dont 19 présidents présents plus 2 représentés (pouvoir), 13 délégués et 4 membres du Bureau.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président de l'UNAN56, Patrick Claudel, salue l'assistance et remercie de leur présence Mesdames Nadine Duclos et Latifa Baktou représentantes du maire de Vannes, Monsieur M. LE BRAS directeur de la Compagnie des ports du Morbihan, M.Garnaud de la DDTM ainsi que les représentants de la SNSM (Pierre Johannel et Maurice Puget). Nous accueillons également M. Gimonprez, délégué par le président de l'association des plaisanciers de Port-Navalo (APPN) ainsi que Mme Massulteau et MMs Ober et Hilleret de l'ASUC.

Le président ouvre la séance.

1 - Le compte-rendu de l'AG du 25 février 2017 (joint à la convocation) n'ayant suscité aucune remarque ou réserve est approuvé à l'unanimité et devient donc définitif.

2 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

2-1 Rapport moral.

Le président évoque successivement les nombreux challenges auxquels nous devons répondre à proportion d'un bénévolat qui n'est pas illimité, la mutualisation des compétences disponibles et l'implication de nombre d'entre nous qui ont permis d'assurer la crédibilité de l'UNAN et la présence de l'UNAN dans la plupart des lieux de débats où se décident notre présent et notre avenir. A cet égard, il souligne l'importance du rôle de nos groupes de travail dont l'investissement souvent méconnu s'avère déterminant dans l'obtention de résultats.

Sans minimiser le chemin qui reste à parcourir et parfois nos lacunes, il constate que l'activité écoulée lui permet de conclure que notre Union va bien et justifie pleinement sa raison d'être.

2-2 Rapport d'activité.

2-2-1- En ce qui concerne **le fonctionnement interne de l'association**, le président indique que le calendrier prévu a été respecté avec une AG en ce même lieu il y a juste un an, deux réunions du CA le 8 avril à Quiberon et le 10 octobre à Sarzeau et 6 réunions du Bureau (soit environ une par mois hors période estivale). En ajoutant à ces réunions les multiples échanges entre membres du Bureau et autres, par téléphone et surtout par mails.

Suite à 2 notes adressées à chaque président des associations, il insiste à nouveau sur le fait que le prochain CA (14 avril à Arradon) aura à élire un nouveau Bureau, pour 3 ans, et s'inquiète vivement de ce qu'aucune candidature ne soit déclarée jusqu'à présent, notamment celle du futur président. Ainsi qu'il l'a déjà fait savoir, il redit qu'il ne sera pas candidat à un troisième mandat de président tout en restant disposé à apporter sa contribution à la vie de l'association. De même, certains membres du Bureau ne seront pas candidats à leur succession, Y.Chailleux notamment qui arrive à l'échéance des 3 mandats de vice-président autorisés statutairement. Il en appelle donc à la responsabilité de chacun pour assurer la continuité.

2-2-2- Le président présente ensuite un résumé de l'activité des groupes de travail.

- **GT Communication.** Le bilan s'articule autour de 4 actions: la revue de presse qu'on doit à la constance de Pierre-Yves et appréciée de tous; plusieurs articles de presse qui ont leur importance pour informer et exister dans le paysage local; l'amélioration de l'ancien site internet à l'initiative de notre webmaster et les premiers échanges (Hazebroucq, Chailleux, Claudel) avec l'Agence à laquelle nous avons commandé l'élaboration d'un nouveau site internet; et par ailleurs, la réédition du dépliant actualisé en appui à la concertation poursuivie avec la mairie de Houat. Hélas, des projets sont restés dans les cartons faute de volontaires pour les prendre en charge.
- **GT Environnement.** Assurément un GT particulièrement actif sous la conduite de A.Lerculey qui l'a réuni à plusieurs reprises. La plus connue, l'action pour la promotion du concept de nettoyage des carènes à l'égal du carénage, dans la perspective de favoriser les anti-fouling non polluants. Un power-point a été élaboré dans ce but, disponible pour tous. Présentation à l'écran du questionnaire mis au point par le GT et qui sera diffusé aux AL en vue de connaître nos pratiques en la matière. Sans omettre la participation de certains de ses membres aux réunions extérieures: SMVM,PNR, N2000, SAGE...
- **GT Pêche de loisir.** L'action menée en faveur de la pêche au bao a porté ses fruits puisqu'il n'y a eu aucune verbalisation ou rappel à la loi en 2017. Une délégation du GT a d'ailleurs rencontré le procureur du TGI de Vannes le 11 septembre pour un entretien très positif. Le GT a constitué des argumentaires pour sensibiliser les élus du département et les décideurs (courriers et plusieurs RV) au sujet de la protection de la ressource halieutique et de la réglementation de la pêche de loisir. Une activité exemplaire de ce GT particulièrement motivé par son animateur JC.Briens.
- **GT Ports départementaux.** Là aussi, des actions menées sans relâche sur des sujets souvent difficiles mais débattus avec un unique interlocuteur, la CPM. La globalisation et la modernisation des listes d'attente mise en œuvre progressivement à partir de 2018 après plusieurs années de discussions; une amélioration des présentations et transparence des budgets mais la marge de progrès reste hélas élevée; tout comme pour le déroulement et les CR des conseils portuaires souvent en défaut vis-à-vis de la réglementation. A cet égard, le président souligne qu'il nous incombe aussi de faire valoir nos exigences, ce qui suppose une bonne préparation de ces réunions. C'est pourquoi le GT a commencé à réfléchir sur une formation de nos représentants dans les conseils portuaires. Nouveau sujet amorcé

cette année: la compensation due au plaisancier lorsqu'il y a perte de jouissance, par rapport au contrat souscrit, consécutive aux travaux portuaires décidés par la CPM; des facilités pourraient être accordées sur des prestations... Il existe un autre gestionnaire de ports dans le département, la SELLOR que nous avons rencontré pour un premier échange, aussi détendu qu'instructif; et il a été convenu de se revoir régulièrement.

- GT Relations avec les associations. Bonne nouvelle: après un trop long sommeil, le GT est réanimé depuis l'automne dernier grâce à P.Millot et J.Maghérini que d'autres pourraient rejoindre. GT important pour assurer le lien entre Bureau, CA et associations; également pour susciter de nouvelles adhésions. Le groupe a commencé à établir la liste de toutes les associations de plaisanciers du département dans ce but. Le président ou un membre du Bureau a assisté cette année à l'AG de 7 associations, sur leur invitation, occasion d'échanges toujours agréables et fructueux. Ne pas hésiter à informer le Bureau de vos AG comme des manifestations que vous organisez et dont l'UNAN peut relayer la publicité.
- Sécurité et balisage. A la demande du Service des Phares et Balises, notre rencontre annuelle d'automne a été repoussée au printemps: il n'y en a donc pas eu en 2017. Les associations sont invitées à informer le Bureau de leurs observations sur le balisage (carences, défauts, souhaits etc) et sur la cartographie (SHOM). Ce GT en la personne de son animateur dispose d'une solide expérience pour l'organisation d'exercices de sécurité, le plus fameux étant celui qui se tient lors des Mille Sabords; chaque association peut le solliciter, comme l'ont fait certaines cette année. A propos de sécurité, le président rappelle le soutien que les plaisanciers doivent à la SNSM, à titre personnel ou via leur association et insiste sur la précaution élémentaire du port du gilet, en particulier lors des transferts en annexe.
- GT Mouillages (ZMEL), ports communaux et cales. Les difficultés et anomalies de gestion observées sont souvent similaires à celles rencontrées pour les ports et en même temps aussi variées qu'il y a de gestionnaires. L'Unan est intervenu à chaque demande d'association ou quand un même problème était observé avec plusieurs gestionnaires (utilisation des recettes à d'autres fins que le service rendu aux usagers, tarifs abusifs, organisation non conforme des conseils de mouillage etc). Ce sera l'un des principaux sujets évoqué avec le Préfet lors de l'audience que nous avons sollicitée.
- GT Houat. La concertation entreprise avec la mairie de Houat s'est poursuivie cette année, nous assurant par conséquent du maintien de la liberté de mouillage autour de l'île, à la satisfaction des parties. Satisfaction accrue par l'adhésion cette année du maire de Hoedic à cette démarche. Conférence de presse commune; actualisation et diffusion du dépliant, réalisé à frais partagés. Accord de la mairie sur notre initiative de faire réaliser par l'université une étude de la fréquentation de la plaisance autour des îles; réalisation souhaitée en 2018.

2-2-3- Puis le président rend compte d'**autres actions d'intérêt général**, soit ponctuelles soit suivies sur de façon permanente.

- Energies marines renouvelables (EMR). Participation aux réunions régionales ou locales pour l'éolien en mer; GCNL pour l'éolien flottant de Groix pour y défendre l'activité plaisance. Participation au comité de pilotage d'hydroliennes du Golfe et suivi attentif du projet: élaboration d'un questionnaire très complet (approuvé par le CA) adressé au maître d'ouvrage.
- Contribution au PNR. Participation à certaines études pour y faire prendre en compte la voix des plaisanciers et au Collège des associations dont nous sommes membres permanents (titulaire: A.Lerculey). Cet après-midi nous aurons un stand au forum PNR: appel à l'assistance pour le visiter. Mais notre courrier relatif au nettoyage des coques adressé au président et vice-président n'a toujours pas reçu de réponse...

- Participation aux commissions nautiques locales (CNL). Il s'en tient plusieurs chaque année et nous sommes régulièrement sollicités pour cela, en fait la plupart du temps, seuls représentants des plaisanciers (en général, un membre du Bureau et un membre de l'association la plus proche).
- Conférence régionale Mer-Littoral (CRML). Cette Conférence intervient sur plusieurs sujets. Participation à la conférence annuelle à Lorient le 8 novembre et plusieurs réunions techniques sur le dragage des ports (ZINS; Hazebroucq).Partage avec les autres UNAN.
- Charte pour une navigation durable sur la Vilaine. Signature le 6 juillet par l'UNAN (et d'autres) de la Charte élaborée par le Comité d'estuaire en concertation avec les acteurs locaux.

2-2-4- Relations avec l'UNAN. Le Morbihan occupe une place notable dans les instances de l'UNAN et se doit donc d'y participer au moins en proportion. C'est le cas pour le Conseil maritime de façade (CMF) NAMO avec un titulaire et un suppléant ou pour plusieurs groupes de travail.

Depuis la mise en sommeil du CSPN consécutive au départ de son président (G.D'Aboville), la plaisance peine à être représentée au niveau national. Et la Confédération du nautisme et de la plaisance récemment créée (dont nous sommes membres fondateur) s'avère nettement plus préoccupée d'économie que du vécu des plaisanciers... Reste la constitution toute récente d'un nouveau "Comité du nautisme et de la plaisance" au sein du Comité France Maritime sur lequel compte l'UNAN pour une relance d'une véritable concertation avec les décideurs.

Mention particulière pour les échanges avec nos homologues des UNAN bretonnes, 44 compris, avec en point fort au moins une rencontre annuelle, la dernière le 22 mars à Pontivy.

Le Président rappelle que l'UNAN dispose d'un site internet vivant et bien documenté et encourage aussi chacun à consulter régulièrement le notre, certes un peu daté, mais qui vous tient informé de toutes nos réunions et activités à la rubrique "Agenda".

En résumé, parmi les points forts 2017 de notre activité, le président propose de retenir:

- l'obtention d'une gestion des listes d'attente sensiblement améliorée pour les ports départementaux;
- la poursuite de la concertation avec la mairie de Houat en faveur du mouillage forain et l'extension à la commune d'Hoedic;
- l'appui apporté aux AL pour contrer les dérives dans la gestion des mouillages;
- les multiples actions pour défendre la pêche de loisir embarquée et la protection de la ressource, le bar notamment;
- au-delà du carénage "propre", la promotion du simple nettoyage des coques pour aller vers l'emploi d'antifouling sans polluants.

Quelques demandes de précisions et interventions des participants, notamment celle de M.Garnaud (DDTM) qui livre le point de vue de son administration à propos de l'entretien des carènes de bateaux.

Vote (à main levée) sur le rapport moral et d'activité: **approbation à l'unanimité.**

3 - RAPPORT FINANCIER

3-1 Le trésorier (CC.Paris) commente le tableau **récapitulatif du compte de résultat** projeté sur l'écran. Les recettes y figurent pour un montant de 9.924 €, quasi identique à celui de 2016; et les dépenses pour un montant de 7.096 €, inférieures à celles de l'an passé. Toutefois la provision de 1000 € versée pour l'engagement de la création de notre futur site internet n'est pas comptabilisée, le chèque correspondant n'ayant pas été encaissé sur l'exercice. Il souligne que ce résultat positif ne doit pas cacher l'importance des subventions reçues de la Ville de Vannes et du Département sans lesquelles notre équilibre budgétaire serait compromis.

3-2 Puis le trésorier présente à l'écran **la situation de la trésorerie** au 31-12-2017 qui fait apparaître une situation saine dont 12.751 € en épargne de sécurité, montant tout à fait raisonnable (environ 1,5 an de cotisations).

Le vérificateur aux comptes (B.Le Glohaec) lit son rapport qui conclu à l'exactitude et à la sincérité des comptes.

Les demandes de précisions ayant été satisfaites, il est procédé au vote (à main levée):
quitus accordé à l'unanimité.

3-3 Enfin, le trésorier propose **le budget prévisionnel pour 2018**, en baisse par rapport à l'exercice écoulé du fait de recettes de cotisations prévues en diminution (démission d'Arzal).

Un bref échange s'instaure avec la salle, suite à l'intervention soudaine de Puig qui se déclare totalement opposé à une augmentation qu'il estime injustifiée; il est aussi mentionné qu'une augmentation peut poser problème à certaines associations dont le niveau de cotisation demeure très bas (moins de 10€). PY Le Guen intervient pour rappeler que si des bénévoles acceptent de donner de leur temps, il n'est pas normal de leur demander en plus de supporter des frais de déplacement et autres, ce qui est pourtant souvent le cas sinon le budget ne pourrait atteindre l'équilibre; et il s'étonne qu'une contribution de 2,43 € par adhérent soit considérée comme un maximum pour des propriétaires de bateaux valant plusieurs milliers ou dizaines de milliers d'euros.

Le président met fin à cet échange signifiant que l'augmentation de la cotisation ne figurait pas à l'ordre du jour et qu'aucune question écrite n'a été présentée à ce sujet.

Vote (à main levée) sur le budget prévisionnel et le maintien du montant de la cotisation (applicable en 2020): **unanimité.**

3-4 Orientations 2017-2018. En raison de l'engagement de rendre la salle pour midi, le président se voit contraint d'abrégé notablement la présentation à l'écran de ce document. Il passe donc rapidement sur les reprises de l'exercice précédent pour évoquer les points nouveaux. En l'absence de possibilité de débat, il est convenu que ce document sera soumis pour avis aux administrateurs lors du prochain CA d'avril.

La séance est close à 12h10.